



Protéger l'environnement

Tout à l'égout ? Non, pas tout !

La métropole vous informe sur les rejets quotidiens dans les sanitaires ou évier. Objectifs : limiter la casse dans les réseaux d'assainissement et préserver le milieu naturel. Que faire des lingettes, médicaments, solvants,... usagers ou périmés ? Ne surtout pas les jeter dans les lavabos ou les toilettes. Les réseaux d'assainissement ne sont pas des poubelles, ils sont conçus pour traiter uniquement les eaux usées. Quant aux grilles pluviales présentes le long des trottoirs, ce ne sont ni des bouches d'égout, ni des poubelles. Les déchets qui sont jetés dedans (mégots, papiers souillés, bouteilles,...) se retrouvent directement dans le milieu naturel et donc en mer.

- Les évier ne sont pas des poubelles
-



Les évier ne sont pas des poubelles

Les évier ne sont pas des poubelles

-
-

Avaloir pluvial

-

-

Du lavabo à la mer

Dans le cadre de sa compétence assainissement, et afin de sensibiliser les habitants aux problèmes rencontrés dans les réseaux et les stations d'épuration, TPM a réalisé un dépliant qui rappelle les bons gestes à adopter au quotidien. À chaque type de produit, sa solution ! Savez-vous par exemple que les lingettes sont constituées de fibres épaisses et qui obstruent les réseaux d'assainissement...

Pourquoi ne faut-il pas jeter de produits toxiques dans un lavabo, les toilettes ou dans une grille pluviale ?

On a souvent tendance à jeter des produits dans le lavabo ou les toilettes : fonds de bouteille de détergents, résidus de peinture ou de diluants, médicaments périmés, etc.

Cette (mauvaise) habitude, a des conséquences potentiellement désastreuses, car :

- des hommes travaillent en permanence à l'intérieur des ouvrages d'assainissement ; le caractère confiné de ces lieux les expose à la présence de gaz explosifs, inflammables, toxiques ou simplement irritants.
- nos stations d'épuration fonctionnent avec un traitement biologique constitué de micro-organismes (bactéries) qui sont très sensibles à la présence de produits toxiques. S'ils meurent, la station d'épuration perd toute son efficacité.
- les systèmes d'assainissement ne sont pas conçus pour traiter ces produits toxiques et une partie importante d'entre eux va donc rejoindre directement le milieu naturel et le polluer.

/// À RETENIR

Aucun produit toxique ne doit être jeté dans le lavabo ou dans les toilettes (ou une grille pluviale). Ces produits doivent être déposés en déchetterie, ou en pharmacie pour les médicaments.

Pourquoi ne faut-il pas jeter les lingettes dans les toilettes ?

En apparence, les lingettes ressemblent au papier toilette. Or les lingettes, comme d'autres objets tels que les cotons tiges, les serviettes hygiéniques ou encore les sacs plastiques, sont constitués de fibres plus épaisses qui s'agglomèrent entre elles avec la graisse présente dans le réseau d'assainissement.

Ceci pose de nombreux problèmes : pannes des équipements de pompage ou obstruction des réseaux, notamment dans les immeubles.

Ces dysfonctionnements ont des conséquences économiques et peuvent causer des désagréments en termes de confort et d'environnement : mauvaises odeurs et débordements des eaux usées.

/// À RETENIR

Ne jamais jeter les lingettes dans les toilettes même si l'emballage comporte la mention « biodégradable » ou « peuvent être jetées à l'égout ».

Pourquoi ne faut-il pas jeter de déchets dans la rue ou dans les grilles pluviales ?

Les avaloirs pluviaux(*), appelés à tort « bouches d'égout », sont quelquefois considérés comme des poubelles et on y introduit les déchets dont on souhaite se débarrasser. En réalité, les déchets jetés dans les avaloirs transitent par les canalisations d'eaux pluviales et sont rejetés directement dans les cours d'eau ou en mer.

Par temps sec, ces déchets s'accumulent dans les réseaux pluviaux et évoluent chimiquement et biologiquement. Lors des épisodes pluvieux, tous les déchets ainsi accumulés sont renvoyés brutalement dans le milieu naturel avec de forts risques de pollution.

/// À RETENIR

Tous les débris solides doivent être jetés dans une poubelle et non dans les grilles pluviales ou les avaloirs.

D'une façon générale, peut-on tout mettre dans un système d'assainissement ?

L'appellation courante « tout-à-l'égout » est redoutable : elle laisse entendre que le système d'assainissement peut tout traiter. Ceci est totalement faux.

C'est pourquoi les produits de bricolage, les pesticides, les solvants doivent être déposés en déchetterie pour être traités différemment. Si vous les jetez dans vos toilettes ou vos éviers, ils se retrouvent dans les eaux usées, mettent en danger des hommes, diminuent l'efficacité des stations d'épuration et polluent les milieux aquatiques.

Un système d'assainissement est conçu pour recevoir uniquement des eaux usées. Tous les autres déchets doivent être évacués avec les ordures ménagères s'ils ne sont pas toxiques, déposés dans une déchetterie ou une filière spécialisée (par exemple pour les médicaments) dans le cas contraire.

que jeter dans le système d'assainissement

que jetez dans les poubelles



L'assainissement en quelques chiffres

- 233 : c'est le nombre de lingettes utilisées chaque seconde dans les foyers français.
- 20 : l'utilisation des lingettes produit 20 fois plus de déchets qu'un nettoyage classique.
- 30% : c'est la part des curages dans le coût d'exploitation des systèmes d'assainissement.
- 3 m³ : c'est le volume d'eau polluée par un seul mégot de cigarette.

Renseignements

assainissement@metropoletpm.fr [1]

(*) Les avaloirs pluviaux sont les grilles présentes le long des rues destinées à récolter les eaux de pluie. Sur le territoire de TPM, les eaux de pluie, séparées des eaux usées, ne sont pas traitées et sont directement rejetées dans les cours d'eaux puis en mer.

En savoir plus

[Dépliant d'information Tout à l'égout ? Non pas tout ! \PDF\ 878.82 Ko](#) [2]

[Film Meli-Melo - "papy lingette"](#) [3]

[Dossier sur les lingettes d'Ecoconso](#) [4]

Actualités

Actualités

[La Région SUD partenaire de TPM sur de grands projets de territoire!](#) [5]

Après une visite du chantier du futur Institut des Professions de Santé à Montéty qui accueillera à la rentrée 2023, 2740

[La Métropole TPM vous souhaite une bonne année 2021](#) [6]

L'année 2020 qui vient de s'écouler restera dans nos mémoires comme une année marquée par une crise sanitaire et économique

[Le Cap Horn en ligne de mire](#) [7]

Après plus de deux mois en mer, les deux toulonnais Clément Giraud – Compagnie du lit / JILITI et Sébastien Destremau – Me

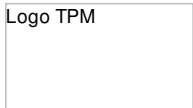
[TPM expérimente le ré-ensablement écologique à La Seyne](#) [8]

La Métropole TPM, dans le cadre de sa compétence Concessions de plages, mène des travaux de retroussement de sable sur la

[Participez au challenge OuiLive du réseau Mistral](#) [9]

Solidaire et responsable, je m'engage avec le réseau Mistral !

Logo TPM



Toulon Provence Méditerranée

Hôtel de la Métropole

107 Boulevard Henri Fabre - CS 30536

83041 TOULON Cedex 09

Tél. : +33 (0)4 94 93 83 00

E-mail : contact@metropoletpm.fr

Accueil du lundi au vendredi 8h - 18h

- [\ ACCUEIL](#)
- [\ MENTIONS LEGALES](#)
- [\ PLAN DU SITE](#)
- [\ CONTACT PRESSE](#)

- [\ MÉDIATHÈQUE](#)
- [\ PRESSE](#)
- [\ NOUS REJOINDRE](#)
- [\ LOGOS METROPOLE](#)

Suivez votre métropole :



URL source: <https://www.metropoletpm.fr/service/article/a-l-egout-non>

Liens:

[1] <mailto:assainissement@metropoletpm.fr>

[2] <https://www.metropoletpm.fr/sites/new.tpm-agglo.fr/files/depliant-tout-egout-metropoletpm.pdf>

[3] <https://youtu.be/clvMaAGJ7A>

[4] <http://www.ecoconso.be/fr/Les-lingettes-jetables>

[5] <https://www.metropoletpm.fr/actualites/region-sud-partenaire-de-tpm-de-grands-projets-de-territoire>

[6] <https://www.metropoletpm.fr/actualites/metropole-tpm-souhaite-une-bonne-annee-2021>

[7] <https://www.metroletpm.fr/actualites/cap-horn-ligne-de-mire>

[8] <https://www.metroletpm.fr/actualites/tpm-experimente-re-ensablement-ecologique-a-seyne>

[9] <https://www.metroletpm.fr/actualites/participez-challenge-ouilive-reseau-mistral>